

Image not found or type unknown



Calculer mon ancienneté dans l'entreprise

Par **joelleguer**in, le **14/01/2008** à **09:13**

j'ai 10 ans d'ancienneté dans mon entreprise (batiment convention 3002), et je ne perçois pas de prime d'ancienneté. Ne devrais-je pas la toucher au bout de 3 ans d'ancienneté ?
MERCI de me répondre